

TERMES DE REFERENCES POUR LE POSTE DE CADRE EXPERT EN DROIT ET REFORMES INSTITUTIONNELLES POUR LE CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION SECTEUR PUBLIC-PRIVE

Titre du poste : Cadre Expert en Droit et Réformes Institutionnelles

Institution de Tutelle : Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

I. CONTEXTE & JUSTIFICATION

En vertu du Décret n°100/136 du 05 août 2024, le Cadre de Dialogue et de Concertation Secteur Public - Privé a été institué comme plateforme stratégique de dialogue entre l'État et les acteurs économiques privés, dans le but de favoriser un climat des affaires propice au développement durable du Burundi. L'Article 4 dudit décret prévoit la mise en place d'un Secrétariat Permanent chargé de l'opérationnalisation de toutes les activités du Cadre de Dialogue. Ce secrétariat aura pour mission de :

- Piloter la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance (Comité National, Comité de Pilotage) ;
- Coordonner les groupes techniques et assurer le suivi des réformes liées au climat des affaires ;
- Renforcer le dialogue institutionnalisé entre secteur public et privé ;
- Garantir la transparence, la cohérence et l'efficacité des actions menées par le Cadre de Dialogue ;
- Mobiliser des ressources et assurer une visibilité accrue des résultats obtenus.

Conformément au Décret n°100/136 du 05 août 2024 et au Règlement d'Ordre Intérieur du Cadre de Dialogue, le Secrétariat Permanent est dirigé par un Secrétaire Permanent, assisté de quatre cadres techniques, représentant à parité le secteur public et le secteur privé, à savoir :

- Un Cadre expert en droit et réformes institutionnelles (secteur public)
- Un Cadre expert en analyses des politiques et réformes économiques (secteur public)
- Un Cadre expert en management et gestion des entreprises (secteur privé)
- Un Cadre expert en communication économique (secteur privé)

Dans ce cadre, le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme lance un appel à candidatures au poste de Cadre Expert en Droit et Réformes Institutionnelles du Secrétariat Permanent pour le Cadre de Dialogue et de Concertation Secteur Public-Privé.

II. PRINCIPALES MISSIONS

Sous la supervision du Secrétaire Permanent, le Cadre Expert en Droit et Réformes Institutionnelles du Cadre de Dialogue et de Concertation aura pour rôle de :

- Assister le Secrétaire Permanent dans l'analyse juridique des questions relevant du Cadre de Dialogue ;
- Contribuer à la formulation de propositions de réformes institutionnelles visant à améliorer l'environnement des affaires au Burundi ;
- Assurer la veille juridique et identifier les évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'impacter le secteur privé ;
- Apporter son expertise juridique dans le cadre de la préparation et du suivi des réunions du Comité de Pilotage et des groupes techniques de travail ;
- Rechercher et rédiger des notes d'enjeux et de politique sur les questions identifiées par les groupes techniques de travail ;
- Fournir un soutien technique aux participants des secteurs publics et privés en matière d'analyse juridique ;
- Mener une analyse juridique des propositions de réforme si nécessaire ;
- Assister dans la relecture des projets de textes légaux, réglementaires ou administratifs proposés dans la cadre des réformes proposées par les groupes techniques de travail ;
- Rédiger des notes juridiques et autres documents d'analyse à la demande du Secrétaire Permanent ;
- Participer aux réunions des Groupes techniques de Travail et fournir un soutien technique aux activités en cours des groupes techniques de travail ;
- Avec d'autres membres du Secrétariat Permanent, rédiger des articles, faire des présentations et des discours sur les approches de réforme et du dialogue public-privé et sur le changement institutionnel dans chacun des secteurs visés par le dialogue.

III. PROFIL RECHERCHÉ

Le candidat recherché devra répondre aux critères suivants :

A. Qualifications académiques

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat au minimum en droit public ou privé.

B. Qualifications professionnelles

- Etre actuellement un fonctionnaire actif dans le secteur public ;
- Avoir au moins 5 ans dans le domaine du droit public ou privé, en particulier dans le domaine des réformes institutionnelles et du droit des affaires.

C. Compétences clés et autres exigences :

- Etre de nationalité burundaise ;
- Connaissance approfondie du système juridique burundais ;
- Capacité à analyser et interpréter les textes de loi, les jurisprudences, et les réglementations, ainsi qu'à évaluer leur impact sur les institutions ;
- Compréhension du fonctionnement des institutions publiques, de leurs rôles et de leurs interactions, ainsi que des principes de bonne gouvernance ;
- Aptitude à rédiger des actes juridiques, des projets de loi, des rapports d'analyse et des documents de consultation ;
- Excellentes compétences de communication orale et écrite pour expliquer des concepts juridiques complexes à des interlocuteurs variés (responsables politiques, fonctionnaires, citoyens) ;
- Capacité à évaluer de manière critique les différentes options et à formuler des recommandations argumentées ;
- Aptitude à travailler en équipe et à collaborer avec d'autres experts et professionnels ;
- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réforme institutionnelle adaptées au contexte local et aux objectifs visés.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments du dossier de candidature sont les suivants :

1. Un CV détaillé, signé et mis à jour ;
2. Une lettre de motivation adressée au Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;
3. Trois personnes de références professionnelles (supérieurs hiérarchiques) et leurs contacts (email, téléphone) ;
4. Copies de diplômes ou certificats de formation certifiés conforme à l'originale ;
5. Copies d'attestations de stage ou de services (rendus) ;
6. Extrait du casier judiciaire ;
7. Copie de pièce d'identité (CNI, Passeport, ...).